

MISE EN PLACE PROCHAINE DES FORMATIONS PAR ALTERNANCE

Dans le domaine académique, il est prévu la mise en place prochaine d'un second type de formation professionnelle : il s'agit de **la formation par alternance**, qui débouche sur le **Diplôme Supérieur de Technologie, d'Ingénierie et d'Expertise de Développement**.

Articulées sur trois niveaux ; Ingénierie des Travaux (BAC + 3), Ingénierie de Conception (BAC +5) et Expertise en Développement (BAC +8), ces formations seront dispensées en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle entre autres.

Au Cameroun, par exemple et comme dans la plupart des pays dans le monde, on assiste aujourd'hui à une accélération de la dynamique de la décentralisation. Ainsi est-on passé de la Loi sur la décentralisation du 22 juillet 2004, portant sur la création des Collectivités Territoriales Décentralisées, à la Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019, portant sur le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées et qui définit, entre autres, le cadre juridique général de ces entités et leurs règles de fonctionnement, ainsi que leur régime financier.

Toutefois, il convient de constater que, si le législateur Camerounais apparaît actuellement bien en avance sur cette dynamique, il demeure que la formation de la ressource humaine pour la gestion des collectivités locales reste encore à la traîne. Considérant que l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD) a pour missions de soutenir les efforts des pays africains à travers ses activités de formation, d'appui conseil, de recherche et de publication, d'améliorer les capacités techniques et les outils de travail nécessaires aux acteurs et institutions de développement en vue d'accroître leur efficacité et de leur permettre d'apporter leur contribution à l'amélioration de la croissance économique et la réduction de la pauvreté, de former des penseurs du développement pour accompagner les populations d'Afrique vers un développement concerté, décent et durable.

Considérant, en outre, qu'à travers sa triple dimension « formation, appui conseil et recherche action », l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD) est une école à vocation africaine et internationale qui apporte aux acteurs locaux, à tous les niveaux, et aux populations à la base, des compétences dans la gestion de leurs activités, dans le choix de leurs stratégies de développement et dans la recherche et la mobilisation des financements.

Dans ce contexte, en dehors de formations professionnelles universitaires qu'il dispense traditionnellement dans le cadre de la promotion du développement (Licence-Master-Doctorat), l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD), en accord avec le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) entre autres, entend également proposer **des formations par alternance** débouchant sur la délivrance des « **diplômes supérieurs de technologie, d'ingénierie et d'expertise de développement** ».

Les parcours intéressés par ces nouvelles formations sont multiples. Ils vont de l'agro-pastoralisme à l'agro-industrie, en passant par la gestion de la décentralisation et du développement local.

Et, pour ce qui est de la gestion de l'économie locale notamment, en attendant la prochaine réunion pédagogique avec les partenaires divers (Ministères et CTD, ONG), diverses formations ont déjà été identifiées et leurs contenus déjà élaborés. Il s'agira de :

1-Un Tronc commun conduisant au **Diplôme de Cadre Technique de Développement (BAC + 2)** : réhabilitation d'un ancien diplôme, jadis, délivré par l'IPD ;

2-Trois formations pour le **Diplôme d'Ingénierie des Travaux de Développement (DITD : BAC + 3)** qui sont :

- *Planification et Conduite des Projets Territoriaux (PCPT)*
- *Administration des Marchés Publics Locaux (AMPL)*
- *Décentralisation et Gestion Locale des BIP¹ (DGLBIP)*

3-Et, de deux formations pour le **Diplôme d'Ingénierie de Conception de Développement (Master ou BAC + 5)**. Il s'agit de :

1)-la formation intitulée « *Ingénierie du Développement Local (IDL)* ».

Ce programme se déroulerait alors **sur la base de quatre parcours de spécialisation**, c'est-à-dire :

- *Option : Management du Développement Territorial ou Local (MDT)*,
- *Option : Gouvernance Territoriale et Finances Publiques Locales (GTFPL)*,
- *Option : Administration Publique des Marchés publics (ou APMP), et*
- *Option : Gestion du Budget d'Investissement Public*

2)-et de la formation sur la « *Gestion de l'Environnement et Valorisation des Ressources Territoriales* » (*GEVERT*).

De façon générale, les parcours proposés par l'**Ingénierie de Conception de Développement** ici sont essentiellement basés sur l'acquisition de compétences professionnelles **en lien avec la gouvernance territoriale et locale dans le cadre d'une organisation administrative décentralisée**. A cet égard, des enseignements spécifiques en rapport étroit avec les collectivités territoriales décentralisées sont dispensés (finances et fiscalité locales, gestion de la trésorerie des entités publiques, droit des CTD, montage et gestion des projets locaux, audit stratégique du territoire, transport et mobilités durables, évaluation, programmation, planification des projets publics,...), en vue de répondre aux enjeux proprement locaux en matière de production (agriculture, industries, services), de gouvernance et/ou d'organisation.

Bien entendu, à côté de ces formations par alternance de « longue durée », il est également prévu des dispensations/ formations de courte durée ou **formations certifiantes supérieures** (« *Master Certificates* ») en « *Gestion de la Décentralisation et des Finances des Collectivités Locales* », ou encore en « *Management des Projets de Développement et Gestion des Budgets d'Investissement Public* », mais également des formations de techniciens dans les domaines agro-pastoral et agro-industriel. La montée en gamme se fera cependant de manière progressive.

¹ Budgets d'investissements publics.